



Limite terrain litigieux avec mes voisins

Par **fabine**, le **08/06/2010** à **07:57**

Bonjour, rnje me permets ce mail pour savoir que faire, je possède un terrain à bâtir que nous vendons, ce terrain fait partie d'une division parcellaire que nous avons fait, nous avons fait passer des géomètres, les plans provisoires sont faits, il s'avère qu'un des voisins refuse de signer les plans car une bonne partie de sa clôture est sur notre terrain, il y a déjà un compromis de vente signé sur ce terrain, j'ai demandé conseil au maire de mon village qui nous dit que pour avoir la paix nous n'avons qu'à laisser comme cela en le faisant spécifier sur plan que nous leur laissons la partie sur laquelle est posée la clôture (la clôture est sur 50m sur 20cm) mais pour rejoindre la borne et aller droit jusqu'à la borne je devrais aussi leur laisser encore une vingtaine de mètres qui n'est pas clôturée, que puis-je faire ? cela peut-il retarder la vente si je dois aller en justice et l'acheteur comme moi si un de nous se rétracte auront-ils des frais, il n'y a aucun moyen de s'arranger avec les voisins, eux veulent que je laisse comme cela est, et il signe les plans. cela fait 27 ans que la clôture est donc sur notre terrain et le voisin le savait car il a posé des plaques par la suite et là il les a posés à limite en laissant son autre clôture ; y a-t-il une action rapide à faire pour récupérer mes limites, merci d'avance de votre réponse